

Comment lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes: présentation des nouveaux outils juridiques



Selon le dernier rapport 2014 établi par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, l'écart salarial au niveau du salaire horaire brut s'élève à 10 % en défaveur des femmes. Cet écart représente 22 % si l'on prend en considération le salaire brut annuel.

Un des objectifs de la loi du 22 avril 2012 visant à lutter contre l'écart salarial et de ses différents arrêtés d'application publiés en 2014 est de faire de la lutte contre l'écart salarial un thème permanent de la concertation sociale aux trois niveaux de négociation : intersectoriel, sectoriel et de l'entreprise.

Toutes ces nouvelles mesures seront présentées aux partenaires sociaux, secrétariats sociaux et spécialistes du droit du travail par les experts du SPF Emploi et de l'Institut pour sensibiliser les employeurs et les travailleurs sur l'écart salarial et les informer des nouvelles mesures réglementaires.

Quand?

le jeudi 12 février 2015 à 9h

Où?

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, salle Storck
Rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles (en face de la gare du Midi)

Coordinatrices

Geneviève Meunier (SPF Emploi) et Pauline Loeckx (IEFH)

Organisation



Service public fédéral
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Programme

- 9h Accueil
- 9h30 Introduction par *Guy Cox, président de séance, directeur général de la Direction générale Relations collectives du travail*
- 9h40 Le rapport 2014 sur l'écart salarial par *Barbara Ortiz, attachée à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*
- 10h La loi du 22.4.2012 et ses objectifs par *Pauline Loeckx, attachée à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*
- 10h20 Le niveau sectoriel et intersectoriel par *Andreina Marredda et Maartje Wagemans, attachées à la Direction générale Relations collectives du travail*
- 10h40 Questions - Réponses
- 11h Pause – café
- 11h20 Le rôle du conseil d'entreprise par *Jordy De Dobbeleer, attaché à la Direction générale Relations individuelles du travail*
- 11h40 La ventilation hommes-femmes dans le bilan social par *Pierrette Heuse, analyste, Service analyse micro-économique, Banque nationale de Belgique*
- 11h50 Le médiateur désigné dans l'entreprise par *Geneviève Meunier, conseillère à la Division des études juridiques*
- 12h Questions - Réponses
- 12h15 Conclusions par *Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*

Inscription

La participation à ce colloque est **gratuite**. La traduction simultanée français-néerlandais est assurée.

Inscription préalable obligatoire pour le 9 février 2015 au plus tard.

L'inscription préalable est nécessaire, étant donné le nombre de places limité.

L'inscription s'effectue uniquement par mail à cette adresse:

events@emploi.belgique.be

Afin de faciliter l'enregistrement des inscriptions, il est demandé à chaque participant de mentionner les données suivantes: nom et prénom, fonction et organisation, adresse de courrier électronique.

Ces données sont destinées exclusivement à La Direction de la communication du SPF Emploi en vue d'établir la liste des participants et d'envoyer ultérieurement toute information utile relativement au suivi du colloque.